



LA GRAPPE YERROISE
166, rue de Bellevue
91330 Yerres
☎ 01 69 48 42 09
<http://www.la-grappe-yerroise.fr>

Commission Confrérie bachique LGY

Règlement intérieur particulier

Conformément à l'article 9 des statuts et de l'article 6 du règlement intérieur de l'association, il est créé une commission « Confrérie bachique » au sein de La Grappe Yerroise. Cette commission est chargée d'organiser les cérémonies et manifestations festives de l'association qui prend alors l'appellation de Confrérie bachique « La Grappe Yerroise ». Elle est organisée suivant les principes suivants :

- buts de la Commission
- titres et fonctions chapitraux
- organisation des Chapitres et règles de participation à des événements extérieurs
- ressources

Article 1 - Buts de la commission Confrérie

La Confrérie prolonge les actions de l'association la Grappe Yerroise pour :

- **Valoriser et perpétuer les traditions de l'histoire du vin** dans la vallée de l'Yerres
- **Promouvoir les valeurs humanistes de fraternité et de convivialité**

L'image de la Confrérie s'appuie sur l'histoire locale. Le blason et le logo de notre ville se retrouvent dans les couleurs des costumes des confrères et consœurs. Médailles, diplômes reprennent les symboles yerrois tels que l'église St Honest, le château de Guillaume Budé, la rivière, ...

Ses manifestations publiques réactivent les coutumes vigneronnes. Ban des vendanges, fêtes des vendanges, célébration de Saint Vincent, procession des confréries rythment l'année viticole.

Ses Chapitres réunissent les femmes et les hommes qui s'engagent dans les valeurs fraternelles et conviviales.

Les travaux de la terre, la culture de la vigne et sa vinification sont l'occasion d'efforts partagés et de mise en commun des connaissances.

Article 2 - Fonctions et titres chapitraux

Les membres adhérents LGY seront répartis en 3 familles chapitrales :

- **Grappiste** : tous les adhérents LGY
- **Grand Grappiste** : les adhérents impliqués dans les activités LGY
- **Dignitaire** : les adhérents impliqués dans les fonctions chapitrales
 - Grand Maître = président LGY
 - Grand Argentier = trésorier LGY
 - Grand Scribe = secrétaire LGY
 - Grand Chancelier = gardien des rites chapitraux
 - Grand Chambellan = gardien adjoint des rites chapitraux
 - Grand Intendant = gardien de la logistique chapitrale
 - Grand Echanson = gardien des dives bouteilles
 - Grand Connétable = garde des sceaux et textes officiels
 - Grand Régisseur = gérant des costumes et décorations
 - Grand Vigneron = conservateur du vignoble
 - Grand Alchimiste = gardien du chai
 - Grand Vaguemestre = gardien de la communication

Les personnalités extérieures (membres d'honneur) que LGY souhaitent honorer pour les remercier de leur soutien actif à LGY seront nommées **Ambassadeur**.

Nota : plusieurs personnes peuvent occuper chaque fonction à l'exception de celles dérivées des fonctions LGY.

Article 3 – Organisation des Chapitres et manifestations viticoles

Une cérémonie officielle de la Grappe Yerroise organisée sur le territoire de la commune de Yerres portera le nom de **Chapitre**.

Le Chapitre est consacré aux intronisations de dignitaires LGY ainsi qu'à celles des membres d'honneur LGY ou Ambassadeurs et des membres d'autres Confréries qui ont fait une demande acceptée par le Comité Directeur de LGY.

Les impétrants prêteront **serment** avec la formule suivante :

Je m'engage devant Saint Vincent, Patron des vigneron, et devant vous

- *à me conduire en fidèle et dévoué défenseur des valeureux et rudes tenants du terroir yerrois;*
- *à œuvrer pour le maintien et la transmission aux générations montantes des traditions et coutumes séculaires d'hospitalité, d'humour et de bonne humeur;*
- *à faire honneur à la dive bouteille du Clos Bellevue;*
- *à porter haut le verbe et le verre pour sa renommée dans un esprit de partage fraternel et solidaire,*

Ils recevront un **diplôme** LGY personnalisé.

Costume :

Pour les cérémonies chapitrales et extérieures décidées par LGY, les membres portent les signes distinctifs et costumes suivant :

Nota : leur utilisation est exclusivement réservée aux cérémonies LGY.

Les **Grappistes** portent une écharpe de couleur jaune d'or avec rappel des 3 autres couleurs, ornée d'une broche de même motif que la médaille LGY.

Les **Grands Grappistes** portent les éléments des Grappistes avec en plus le grand tablier vigneron bleu avec rappel des 3 autres couleurs ainsi que le chapeau vigneron LGY.

Les **Dignitaires** portent le costume complet validé.

Les **Ambassadeurs** se verront offrir la broche LGY.

Nota : les frais du costume et accessoires sont à la charge des membres LGY (grappistes, grands grappistes et dignitaires); les diplômes et broches LGY seront offerts aux Ambassadeurs et membres des autres Confréries intronisés.

Le banquet vigneron traditionnel clôturera le Chapitre; il sera ouvert au public.

La commission Confrérie est chargée d'organiser et d'animer toutes **manifestations viticoles** sur le territoire de la commune de Yerres.

Elle organise également la participation LGY aux manifestations des autres Confréries ou Associations.

Des frais de déplacements seront alloués aux participants à hauteur de 100€ par déplacement validé avec un maximum de 20€ par participants. Le budget annuel est de 1000€.

Premier Grand Chapitre : la date retenue est le samedi 27 septembre 2014, cérémonie l'après midi et banquet en soirée au Foyer du CEC retenu par le service Relation Publique auprès de la Société gérante du lieu.

Un Chapitre des vendanges se tiendra chaque année vers la mi-septembre.

Article 4 – Ressources

La Commission Confrérie LGY dispose de ses propres ressources issues des droits d'intronisation et des manifestations qu'elle organise. L'association LGY lui attribue un budget annuel après approbation par l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur
25 février 2015